



SOMMAIRE

1. Grève sur le site d'Oullins
2. Info CE du 30 juin
3. info CE du premier juillet

4. Préparons le 20 septembre
5. et 6 Retraite complémentaire
7. Bulletin d'adhésion

GREVE DES AGENTS D'OULLINS

Le jeudi 30 juin 2011, le Pôle Emploi d'Oullins était en grève pour la restitution de 4 postes, perdus depuis 2009 : 78 % des conseillers grévistes. Devant cette mobilisation massive, la direction a décidé de ne pas ouvrir l'agence. Le collectif s'est réuni devant le pôle emploi pour informer des motifs du mouvement les demandeurs d'emploi, les élus et les médias. Nous remercions du soutien apporté les collègues venus d'autres agences ou ayant envoyé des messages d'encouragements, et les syndicats et les élus locaux. Plusieurs médias écrits et audiovisuels se sont déplacés.

Le Collectif tient à souligner qu'il a fallu un préavis de grève pour que des représentants de la direction régionale se déplacent sur le site d'Oullins pour rencontrer les conseillers. Et les conseillers se sont vus opposer l'absence totale de moyens de la direction régionale. Leur seule argumentation : « il faut contribuer à l'effort national de réduction des coûts et effectifs dans le service public » « tout poste manquant réaffecté à une agence le sera forcément au détriment d'un autre site ».

Le collectif prend acte de la décision de la direction d'attribuer un poste en CDI sur le prochain mouvement (en novembre) et un CDD de 6 mois. Ces postes ne répondent pas à la perte de nos effectifs depuis 2009. Si le Collectif décide de reprendre le travail dès vendredi 1 juillet matin bien qu'insatisfait, il restera vigilant, soudé et actif pour rétablir des conditions de travail acceptables afin d'accomplir ses missions de service public, sur les champs placement et indemnisation.

Les élus FO, s'ils soutiennent ces mouvements, restent malgré tout vigilants et demanderont à la direction régionale les effectifs par site et par filière afin de pouvoir vérifier l'adéquation charges-ressources dans TOUS les sites.

Il s'agit pour FO d'agir sur la problématique d'ensemble des effectifs, insuffisants dans tous les sites de la région, de préférence à une action au coup par coup sur chaque site l'un après l'autre car ce mode d'action "local" permet à la DR de faire des promesses et calmer le jeu en dépouillant Pierre pour habiller Paul sans avoir à traiter le problème de fonds du manque dramatique d'effectif et de l'organisation défailante dans tous les registres de Pôle emploi.

Nous revendiquons plus d'effectifs formés, compétents et pérennes pour TOUS les sites de Pôle emploi Rhône-Alpes !!

INFO CE DU 30/06 et du 01/07/2011

Point sur les Heures supplémentaires été 2011 : le secrétaire du CE est mandaté pour examiner un recours judiciaire sur la répétition des Heures supplémentaires qui ne permet plus de considérer celles-ci comme un moyen de gérer une surcharge d'activité, mais bien comme un moyen de gérer l'activité courante en évitant l'embauche du personnel nécessaire.

Mobilité des services supports : notre OS avait demandé la mise à l'ODJ de ce point et elle est la seule à avoir questionné la direction sur cette mobilité annoncée qui va toucher plus de 40 collègues, soit par un accroissement des trajets, soit par un changement de domicile, soit par la perte de leur métier en cas de refus de mobilité.

La Direction répond qu'elle fournira un dossier complet aux élus lors d'un CE à venir.

Intervention de FO sur la présentation du bilan social 2010 pour souligner son caractère confus et l'absence de perspective qu'il donne pour l'avenir

Un DS FO interpelle la direction pour indiquer que le bilan social tel qu'il est présenté ne permet pas d'avoir une bonne vision des conditions sociales de l'entreprise, ses forces et ses faiblesses, mais qu'il ne sert qu'à répondre aux exigences légales et non à être un outil d'analyse et de prospective au service du développement social de PERA.

Il est demandé à la DR de scinder les informations relatives aux CDI de celles relatives aux CDD et de fournir des indicateurs complémentaires utiles tels que :

Le taux d'entrée (nombre d'entrées sur nombre d'agents)

Le taux de sorties (nombre de sorties sur nombre d'agents)

Si ce 2e taux est supérieur au 1er, cela indique un non renouvellement des départs

Le ratio de remplacement (nombre d'arrivées sur nombre de départs)

Ce ratio permet de voir d'un seul coup d'œil si l'effectif est maintenu, augmenté ou réduit

Le turn over (entrées + sorties sur effectif)

Ce ratio permet d'avoir une idée sur l'évolution des compétences et les besoins en formation :

Plus il est élevé, plus le turn over est important donc il y a départ de compétences et arrivée de nouveaux collègues avec des besoins en formation pour rétablir le niveau de compétence initial.

Ces indicateurs et tous les autres sont bien sûr demandés pour les CDI et pour les CDD.

Egalité H/F et égalité professionnelle : des divergences sont apparues entre les OS selon l'analyse de chacun des données fournies par la DR ; là encore à cause du bilan social constitué de centaines de chiffres mais sans analyse.

Il se dégage néanmoins la conclusion que beaucoup d'efforts restent à faire en ce domaine.

INFO CE DU 01/07/2011

Excédent des œuvres sociales sur budget 2010

FO, SNAP, CFDT, CFTC rappellent que pour l'année 2010 le budget est excédentaire pour un montant de 573 000 euro.

Cette excédent a été voté et approuvé à l'unanimité par le CE le 26 mai.

A cette même date, FO, SNAP, CFDT, CFTC s'étaient dit favorables à une distribution de tout ou partie en faveur de tous les agents. Nous partions du postulat que cet excédent devait profiter à l'ensemble des agents.

Nous rappelons aussi que cette somme correspond au 1.2 % de la masse salariale et que, de facto, cet excédent exceptionnel doit être versé au bénéfice de la majorité des agents de Pôle Emploi Rhône Alpes.

Au CE extraordinaire du 17 juin 2011, FO, SNAP, CFDT, avons fait des propositions, susceptibles d'évoluer en fonction des propositions des autres organisations. Le SNU comme la CGT ont proposé des investissements.

Le CE du 17/06/11 a décidé à la majorité de surseoir momentanément à une distribution afin d'étudier la possibilité de faire des investissements.

Le vote des membres de la CGT, du SNU et de la CGC du 01/07/11 a entériné à la majorité cette dernière proposition.

FO, SNAP, CFDT ont voté contre et regrettent que, quelle que soit l'option d'investissement retenue, elle ne bénéficiera qu'à une partie limitée des agents de PERA.

La proposition de FO, SNAP, CFDT, CFTC, permettrait une redistribution complémentaire sous forme de chèques vacances de 80 € pour chaque agent de PERA, un complément de 20 € sur la billetterie et 12 000 € pour deux week end en plus pour Londres afin de satisfaire la demande d'agents non retenus.

La proposition adoptée prive la majorité des agents de cette dotation complémentaire et nous le regrettons vivement.

FO, SNAP, CFDT, CFTC tiennent à souligner une nouvelle fois leur attachement à une répartition équitable et au plus grand nombre des dotations aux œuvres sociales, tout en maintenant leur caractère éminemment social par le biais du budget alloué aux secours d'urgence, prêts et dons à caractère social et par les aides spécifiques aux chargés de familles.

PRÉPARONS LE 20 SEPTEMBRE

Salaires, services publics, protection sociale collective, souffrance au travail, emploi: les revendications ne manquent guère. Elles ne sont pas nouvelles, mais elles ne sont pas résolues ou en voie de l'être.

Quant à l'avenir des services publics, nous n'avons toujours pas de réponses des autorités de l'État, notamment du président de la République et du Premier ministre, alors que depuis plus de trois mois nous leur avons exposé les risques, parfois graves, de la RGPP (et de la loi HPST) sur les citoyens et les usagers, pouvant aller jusqu'à remettre en cause leur vie.

L'avis des agences de notation vaut mieux que la vie des citoyennes et citoyens! On ne compte plus, non plus, les témoignages en matière de souffrance et de pénibilité au travail, deux dossiers non pris en compte sérieusement par les pouvoirs publics.

Travailler plus pour gagner moins devient également le nouveau slogan: en témoigne l'annonce d'un nouvel allongement de la durée de cotisation à 41,5 années pour avoir droit à une retraite à taux plein, qui conduira de plus en plus de salariés à partir avant, avec une retraite amputée.

«Rien ne va plus», est-on tenté de dire. De fait, la soumission aux marchés financiers conduit, en France comme ailleurs, à pressurer les salariés ainsi que les biens et services collectifs pour préserver la rente. Plus que jamais les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent.

Dans un tel contexte, il est indispensable que nous maintenions nos revendications et la pression. FORCE OUVRIERE décide, par ailleurs, à la rentrée d'accroître la pression par une campagne d'information sur les salaires et le service public s'inscrivant dans la construction d'un rapport de force.

FORCE OUVRIERE décide de faire du mardi 20 septembre 2011 une journée de mobilisation SUR LES SALAIRES, LES SERVICES PUBLICS, LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE.

Mobilisons Nous!

Retraite complémentaire, pas avant septembre; une victoire d'étape gagnée par FO pour les agents ex-ASSEDIC et ex-AFPA



Après des mois et des mois de bataille, après toutes les obstructions possible, nous avons fini par obtenir des analyses actuarielles sur ce thème; toutes mettent en évidence des pertes plus ou moins importantes tant sur les droits directs, la retraite, que sur les droits indirects. Malgré cela la DG, avec la bienveillante neutralité de certaines OS persiste et met à la signature un projet d'accord "unilatéral" puisqu'il n'a JAMAIS été négocié. A notre connaissance d'ailleurs personne n'a encore osé signer.....

FO ne peut accepter que soit sacrifiées sciemment 15 000 agents et leur vie future, à fortiori au moment où notre combat sur les retraites a été exemplaire au plan national.

La détermination de FO depuis plus d'un an pour faire respecter l'article 48 de la CCN, et les droits des agents rejointe depuis février par d'autres OS, dont notamment la CGT avec qui nous avons lancé la pétition, a commencé à porter ses fruits.

Le 8 juin 2011 sous l'impulsion de FORCE OUVRIERE les administrateurs de l'AGIRC et de l'ARCCO décidaient de reporter l'examen du dossier Pôle Emploi à leur réunion de septembre, pour laisser la place à la négociation de la solution juste; ce 22 juin l'IRCANTEC en faisait autant.

Nous avons gagné une bataille ... mais pas la guerre.

F Kermorgant a immédiatement adressé ce matin un courriel au Directeur général, afin qu'il ouvre les négociations. Vous pourrez le lire page suivante.

De : CGT-FO KERMORGANT

Date d'envoi : mercredi 22 juin 2011 11:47

À : CHARPY Christian (Directeur Général)

Cc : RASHID Moezally; BLONDEL Dominique; slegagnoa@modulonet.fr; secretariat@fecfo.fr; mboton@fecfo.fr; stephane.lardy@force-ouvriere.fr; philippe.pihet@force-ouvriere.fr; jean-claude.mailly@force-ouvriere.fr

Objet :

Monsieur le Directeur Général,

FORCE OUVRIERE vous a maintes fois sollicité et interpellé sur les dispositions prévues à l'article 48 de la CCN. Vous savez l'importance que nous attachons à ce problème.

Vous avez décidé unilatéralement de stopper toute discussion sur le sujet dès 1er juin 2011, la négociation n'ayant pas encore commencée, les experts n'ayant même pas eu la possibilité de faire la présentation de leur rapports, .

FORCE OUVRIERE ne peut accepter une décision qui sacrifie 15000 agents.

Les instances de l'AGIRC et de l'ARCCO le 8 juin et ce matin 22 juin 2011 celles de l'IRCANTEC ont pris en compte

l'injustice créée par cette situation et différé leur analyse du dossier au mois de septembre 2011.

FORCE OUVRIERE vous réitère sa demande de réouverture immédiate des négociations afin

- de repousser la date butoir du 30 juin au 31 décembre 2011

- d'examiner les diverses solutions possibles

- de mettre en œuvre par voie d'accord un dispositif juste de réparation du préjudice en cas de transfert à l'IRCANTEC.

Pour ce qui concerne FORCE OUVRIERE nous avons plusieurs propositions à vous soumettre :

- maintenir ces agents à l'AGIRC et l'ARRCO, conformément à leur contrat transféré, garanti par la puissance publique.

- en cas de transfert à l'IRCANTEC :

1) obtenir de l'IRCANTEC de maintenir les même taux de cotisations et de rendement

2) construire un dispositif de sur complémentaire en réparation du préjudice subi, financé par l'employeur

3) octroyer à tous ces agents concernés par le transfert et ce dès le premier jour, une augmentation de salaire exprimée en points CCN, non fongible dans aucune autre évolution de carrière ou promotion, à titre de compensation et de réparation du préjudice.

Il nous semble que cette troisième hypothèse serait la plus facile à mettre en œuvre, puisqu'elle n'implique aucune des caisses de retraite, mais simplement l'institution nationale PE.

Nous vous proposons de remplacer la CPN prévue mardi 28 juin matin sur l'article 16, qui ne présente pas de caractère d'urgence par une CPN sur l'article 48 afin de négocier avant la date butoir un avenant de report de celle-ci au 31 décembre 2011 et un calendrier de réunions.

Dans l'attente de votre réponse,

Acceptez, Monsieur le Directeur Général, mes respectueuses salutations

Françoise KERMORGANT

DS centrale FO PE

NB : à la date de parution de notre journal, le DG a répondu positivement à la demande de réouverture des négociations.

Pour autant rien n'est encore gagné. Il nous faut maintenir la pression sur Pôle Emploi et rester mobilisés, notamment en septembre pour faire fléchir le DG.



Rejoignez FORCE OUVRIERE Pôle Emploi

NOM :

PRENOM :

SITE POLE EMPLOI :

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à :

FO POLE EMPLOI
Pôle-Emploi Rhone Alpes
92 cours Lafayette
69003 LYON cedex 3

Pour toute question, vous pouvez nous contacter sur la boîte mail du syndicat :

Syndicat.CGT-FO-RALPES@pole-emploi.fr